



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 16 janvier 2023 à 20h00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absent : monsieur Florent Raymond, conseiller.

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs madame Odile Gauvin, la greffière-trésorière adjointe madame Francine Perras et l'adjointe administrative madame Jacinthe Boissé.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Remise d'une plaque commémorative pour Francine Perras
 - 1.2. PÉRIODE DE QUESTIONS
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 5 décembre 2022
 - 2.2.2. Séance extraordinaire du 20 décembre 2022 - Adoption du budget 2023
 - 2.2.3. Séance extraordinaire du 20 décembre 2022
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Adoption du règlement 23-399 décrétant l'imposition des taxes compensatoires et tarifs pour l'année 2023
 - 2.6. Envoi du bulletin sur le budget, les taxes et le programme triennal d'immobilisations aux citoyens
 - 2.7. Aide financière aux organismes pour l'année 2023
 - 2.8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-402 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 - 2.9. Résolution d'appui pour la construction d'une école secondaire à Lacolle
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-400 sur la prévention des incendies
 - 3.3. Renouvellement de l'entente incendie avec la ville de Farnham
 - 3.4. Désignation d'un véhicule d'urgence appartenant à la municipalité
4. TRANSPORT
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Adoption du règlement 23-398 établissant la répartition des coûts pour l'inspection de la canalisation et réparation des tassements du ruisseau Chartier, branche 6
 - 5.2. Remplacement de la pompe du puits numéro 1
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Demande d'autorisation - Aliénation du lot 4 992 123
 - 7.3. Bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale - Ministère de la Culture et des Communications - Assurances
 - 7.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-401 concernant la démolition d'immeubles
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2. École Saint-Alexandre - Demande d'aide financière Je cours pour ma cour
9. RETOUR DES COMITÉS

- 10. AFFAIRES DIVERSES
- 11. CORRESPONDANCE
- 12. Période de questions
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 20h00.

Remise d'une plaque commémorative pour Francine Perras

Le maire, Yves Barrette et le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Lefebvre s'adressent à la greffière-trésorière adjointe, madame Francine Perras afin de la remercier de ses 29 ans de travail et services auprès de la municipalité de Saint-Alexandre, et de souligner son départ vers la retraite.

Une plaque commémorative lui est remise.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

23-01-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tout en gardant le point *Affaires diverses* ouvert.

Adoption des procès-verbaux

23-01-02

Séance ordinaire du 5 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

23-01-03

Séance extraordinaire du 20 décembre 2022 - Adoption du budget 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 - Adoption du budget;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

23-01-04

Séance extraordinaire du 20 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

23-01-05

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 443 657,14 \$ et autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4628 à 4665	pour	102 109,64 \$
Chèques fournisseurs	83202 à 83275	pour	289 342,47 \$
Rémunération	502885 à 502940	pour	52 205,03 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de décembre 2022, totalisant une (1) plainte est déposé devant le conseil.

23-01-06

Adoption du règlement 23-399 décrétant l'imposition des taxes compensatoires et tarifs pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a adopté le budget de l'exercice financier 2023 en date du 20 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les dates limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité, toutes sommes nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QU'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes et tarifs ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c.F-2.1 relatives à la possibilité d'imposer différents taux de taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement ou procès-verbal, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c.F-2.1;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les règles applicables au nombre de versements de taxes, peuvent être réglementées;

Il est proposé la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le *Règlement numéro 23-399 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2023*.

Adoptée à l'unanimité

23-01-07

Envoi du bulletin sur le budget, les taxes et le programme triennal d'immobilisations aux citoyens

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'autoriser l'envoi du bulletin sur le budget et les taxes ainsi que le plan triennal d'immobilisations 2023-2025 aux citoyens en couleurs.

Adoptée à l'unanimité

23-01-08

Aide financière aux organismes pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a reçu des demandes d'aide financière des différents organismes du milieu pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a introduit une procédure de reddition de comptes pour assurer une saine gestion de ses finances publiques;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'accorder les subventions aux organismes suivants : Fabrique de Saint-Alexandre (15 000 \$), Club de l'Âge d'or (5 000 \$), Centre d'entraide régionale d'Henryville (3 000 \$), Centre de la Petite Enfance Le Champ des rêves (1 600 \$), Covabar (500 \$), ALUS (1 000 \$), ALSA (22 500 \$), Saint-Alex-en-Feux (10 000 \$) et l'École de Saint-Alexandre (12 000 \$);

DE procéder au versement de l'aide financière en deux versements;

QUE le premier versement soit effectué en février et que le deuxième versement soit effectué lorsque la reddition de comptes sera approuvée;

QUE le premier versement soit retenu pour les organismes qui n'ont pas soumis leur reddition de comptes finale de l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-402 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de modifier le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 23-402 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

23-01-09

Résolution d'appui pour la construction d'une école secondaire à Lacolle

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sauvegarder la motivation des élèves du niveau secondaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'améliorer les enjeux de transport des élèves du niveau secondaire;

CONSIDÉRANT QUE les écoles tendent de plus en plus à être gérées comme des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de meilleure façon de maintenir un élève du secondaire dans son milieu de vie qu'en étant près de son cercle d'amis et de sa famille;

CONSIDÉRANT le trajet à accomplir chaque jour par tous les élèves habitant en milieu périurbain pour se rendre aux écoles secondaires existantes;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est en croissance démographique constante;

CONSIDÉRANT les efforts environnementaux des communautés visant à diminuer les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la diminution du transport des élèves favorisera leur motivation et leur concentration tout en leur offrant plus de temps d'études ou de loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il serait judicieux de changer les conditions de déplacement des élèves qui perdurent depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire sollicite actuellement les municipalités afin de connaître leur futur développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle concrétisera plusieurs grands projets de développement dans un avenir très rapproché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre appuie la demande effectuée au gouvernement du Québec de procéder à la construction d'une école secondaire au sein de la municipalité de Lacolle afin de desservir le milieu périurbain et ainsi éviter de grandes distances à parcourir pour les usagers des services scolaires.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de décembre 2022 représentant les sorties suivante :

- 2 appels incendies;
- 2 appels premier répondant.

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-400 sur la prévention des incendies

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Julie Vadeboncoeur qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente concernant la prévention des incendies sur le territoire de Saint-Alexandre.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Julie Vadeboncoeur dépose une copie du projet de règlement 23-400 concernant la prévention des incendies.

23-01-10

Renouvellement de l'entente incendie avec la ville de Farnham

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité s'engage à fournir le personnel et les équipements de son Service de sécurité incendie requis par la municipalité requérante pour lui prêter assistance à l'occasion d'un combat incendie ou d'un autre sinistre de même nature, en autant que le personnel et les équipements concernés soient disponibles sans mettre en danger sa propre sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean François Berthiaume et résolu :

D'approuver le renouvellement de l'entente d'entraide incendie à intervenir avec la Ville de Farnham;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre, l'entente d'entraide incendie avec la Ville de Farnham.

Adoptée à l'unanimité

23-01-11

Désignation d'un véhicule d'urgence appartenant à la municipalité

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de désigner le véhicule Ford Escape 2010 immatriculé FLX5656-6 appartenant à la Municipalité de Saint-Alexandre comme étant un véhicule d'urgence dûment autorisé par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

23-01-12

Adoption du règlement 23-398 établissant la répartition des coûts pour l'inspection de la canalisation et réparation des tassements du ruisseau Chartier, branche 6

CONSIDÉRANT l'inspection de la canalisation et l'exécution de la réparation des tassements du Ruisseau Chartier, Branche 6;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le *Règlement 23-398 établissant la répartition des coûts pour l'inspection de la canalisation et la réparation des tassements du ruisseau Chartier, branche 6*.

Adoptée à l'unanimité

23-01-13

Remplacement de la pompe du puits numéro 1

CONSIDÉRANT QUE la pompe du puits d'alimentation numéro 1 ne fonctionne plus et qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont été approchés pour procéder au remplacement de la pompe et que deux ont répondu dans les délais impartis;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

DE procéder à l'achat d'une nouvelle pompe pour le puits numéro 1 auprès de Moteurs électriques Guertin au montant de 4 662,02 \$, plus les taxes applicables et excluant les frais de location pour les outils d'installation.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de décembre 2022, émis par madame Louise Nadeau, inspectrice municipale, totalisant sept (7) permis est déposé au conseil. Un total de 242 permis ont été émis pour l'année 2022.

23-01-14

Demande d'autorisation - Aliénation du lot 4 992 123

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Samuel Côté-Huyghe vise une utilisation à des fins agricoles sur une partie du lot 4 992 123;

CONSIDÉRANT que l'usage du terrain ne sera pas différent de l'usage actuel;

CONSIDÉRANT que le secteur n'est pas desservi par l'aqueduc municipal et le réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ, déposée par Samuel Côté-Huyghe, et recommande à la Commission d'approuver la demande.

Adoptée à l'unanimité

23-01-15

Bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale - Ministère de la Culture et des Communications - Assurances

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

DE demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

D'appuyer la résolution numéro 22-11-49 de la MRC des Maskoutains;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministre de la Culture et des Communications, à la ministre des Affaires municipales, à la députée fédérale de Saint-Jean, à la députée provinciale d'Iberville, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada et au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ).

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-401 concernant la démolition d'immeubles

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jean-François Berthiaume qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente concernant la démolition d'immeubles.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Jean-François Berthiaume dépose une copie du projet de règlement 23-401 concernant la démolition d'immeubles.

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présentés par madame Odile Gauvin, directrice aux loisirs.

23-01-16

École Saint-Alexandre - Demande d'aide financière Je cours pour ma cour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande d'aide financière pour l'organisation de l'événement *Je cours pour ma cour*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour un événement bénéfique communautaire ponctuel;

CONSIDÉRANT QUE l'événement vise à promouvoir de saines habitudes de vie;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'offrir une aide financière de 1 000 \$ pour l'organisation de l'événement *Je cours pour ma cour*.

Adoptée à l'unanimité

9. RETOUR DES COMITÉS

Aucun comité ne s'est rencontré durant le mois de décembre.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

11. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de décembre 2022.

12. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

23-01-17 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21h03.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire